

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 186-2019
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.222

Déposée le: 19.07.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Grivel (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)
Haas (Bern, PLR)
Reinhard (Thun, PLR)
Saxer (Gümligen, PLR)

Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Comment éviter les affaires de type « Gipfeli Gate » ?

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner s'il serait possible, par une révision de la loi sur le commerce et l'industrie et/ou de la loi sur l'hôtellerie et la restauration, ou à la rigueur des ordonnances s'y rapportant, d'éviter des incidents regrettables comme celui de la boulangerie Aegerter à Wabern en lien avec le festival du Gurten 2019.

Développement :

La boulangerie Aegerter à Wabern a eu l'interdiction d'ouvrir tôt le matin pendant le festival du Gurten en juillet 2019 (elle n'en a pas reçu l'autorisation), à la différence des autres années. Or, les festivaliers apprécient grandement de pouvoir acheter ses produits quand ils rentrent chez eux et aucune plainte pour tapage n'a jamais été déposée. Le conseil communal de Köniz a justifié sa décision par l'interdiction légale d'ouvrir un commerce entre deux heures et six heures du matin. Selon lui, la marge de manœuvre est nulle sur ce point, aussi regrettable que cela puisse paraître.

Motivation de l'urgence : l'urgence est demandée afin que la réponse du Conseil-exécutif puisse être connue lors des débats sur la LCI, en cours de révision.

Destinataire

- Grand Conseil